

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C61SG-DE
Reçu le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 27 juin 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 27 juin à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame et Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, LARIVIÈRE Yvette, PICCOLI Jacques, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien,
Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur BIHOUEE Yann procuration à Madame VIDAL Aline,
Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Madame BREL Chantal procuration à Madame STARCK Josiane,
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,
Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur PAILLAS Lionel,
Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur LESTIEU Daniel,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Monsieur SOTTORIVA Olivier procuration à Madame LAFON Nadine,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur GRASSET Éric,
Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques procuration à Madame GRIFFEILLE Martine,
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel.

<p>Secrétaire de Séance : Marie-Lou TALET</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 31 Pouvoir(s) : 14 Votants : 45</p>
--	---

N°2024C61SG : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE FUMEL VALLÉE DU LOT AU SYNDICAT EAU47 - REMPLACEMENT DÉLÉGUÉS

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle au Conseil Communautaire que les compétences « Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif » ont été transférées au 1^{er} janvier 2019 au Syndicat EAU47 par délibération n°2018D-114-STA en date du 20 septembre 2018.

Par délibérations n°2020C-80-AG en date du 21 juillet 2020 et n°2023A-05-AGJ en date du 23 février 2023, Fumel Vallée du Lot a procédé au renouvellement des délégués représentants la Communauté de Communes au sein du Syndicat EAU47.

Il informe l'assemblée que pour faire suite à des démissions consécutives, il y a lieu de désigner des nouveaux délégués au sein dudit Syndicat :

- Démission de Madame Reyne VEYSSIERES, conseillère municipale de la commune de Masquières et déléguée titulaire au sein du Syndicat EAU47,
- Démission de Monsieur Kris VAN STRYDONCK, conseiller municipal de la commune de Masquières et délégué suppléant au sein du Syndicat EAU47,
- Démission de Monsieur Jean-Pierre BABIEL, conseiller municipal de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot et délégué suppléant au sein du Syndicat EAU47,
- Démission de Monsieur Didier LIOT, conseiller municipal de la commune de Thézac et délégué suppléant au sein du Syndicat EAU47,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L. 5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 3 des statuts d'EAU47 ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité des suffrages ;

Monsieur Didier CAMINADE, Président, soumet au vote les délégués représentants les communes de Masquières, Saint-Sylvestre-sur-Lot et Thézac au sein du Syndicat EAU47 au titre de l'Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif ;

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Désigne, pour représenter Fumel Vallée du Lot au sein du Syndicat EAU47 au titre de l'Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif :

- Madame Catherine BUZARE déléguée titulaire de la commune de Masquières,
- Monsieur Michel REY délégué suppléant de la commune de Masquières en cas d'absence de la déléguée titulaire Madame Catherine BUZARE,
- Madame Marylène BAGHADOUST déléguée suppléante de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot, en cas d'absence du délégué titulaire Monsieur Daniel LESTIEU,
- Monsieur Francis GOUL délégué suppléant de la commune de Thézac, en cas d'absence du délégué titulaire Monsieur Jean-Luc MUCHA ;

2°) – Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C61SG-DE
Reçu le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 27 juin 2024

La Secrétaire de séance,



Marie Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 28 juin 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 28 juin 2024
